

## Appel d'offre sur Crédits Scientifiques Incitatifs d'UCA – 2022

*Cadre d'intervention validé par le Conseil d'Administration de l'UNS du 23 Juin 2017.*

Les Crédits Scientifiques Incitatifs (CSI) ont pour objectif d'aider au financement d'opérations de recherche auprès des structures suivantes :

*Unités de Recherche*

*Instituts Fédératifs de Recherche*

*Centres communs*

Les CSI sont distribués par l'intermédiaire d'appels d'offres votés en Conseil Académique de l'Université et **ont vocation à soutenir la politique scientifique de celui-ci.**

**En 2022**, le Conseil Académique **soutiendra les demandes relatives** à 3 Volets :

« **Recherche** » « **Équipements** » et « **Colloques** »

### 1. Règles communes aux 3 Volets

- ✚ Le Porteur de Projet doit être **titulaire** et membre d'une Unité rattachée à UCA.
- ✚ Il n'y a pas d'obligation de cofinancement du projet.
- ✚ Il n'y a pas de nécessité à ce que le projet s'inscrive dans des axes interdisciplinaires.
- ✚ Tout dossier déposé en anglais doit être obligatoirement accompagné d'un résumé en français.
- ✚ Le budget et la demande de soutien financier doivent être présentés en montant Hors Taxe, accompagnés de devis pour l'investissement.
- ✚ Chaque demande de financement devra être accompagnée d'un avis argumenté émanant de l'unité de recherche et d'un classement distinct par Volet.
- ✚ Les crédits seront versés en janvier 2022 et devront être dépensés dans l'année.

### 2. Volet Recherche

En 2022, dans le cadre de sa politique scientifique incitative, le Conseil Académique soutiendra les demandes suivantes :

- Les projets de recherche Exploratifs (Émergents) qui ne peuvent pas encore émerger à d'autres appels locaux et nationaux (type UCA, ANR...) et aux dispositifs de transfert technologique.
- Les projets portés par des « Nouveaux Arrivants » (MCF/PR) en poste depuis moins de 3 ans au sein des laboratoires d'UCA.

L'objectif de ce volet est d'inciter les projets émergents sur l'ensemble des champs disciplinaires.

Les dépenses recevables au titre de ce volet sont : Frais de Missions, fonctionnement, petit équipement, terrain et également gratification de stage de M2.

La demande de financement d'équipement doit être obligatoirement associée à un projet.

La subvention n'a pas vocation à se substituer au fonctionnement de base du laboratoire.

*\*Le montant de subvention demandée au titre du Volet Recherche devra être au minimum de 3000€ et ne pas dépasser le plafond de 15 000€ par projet.*

### 3. Volet Equipements

Ce Volet est ouvert à tous les projets de demande de financement d'équipements **dans le cadre de Plateformes Mutualisées d'UCA.**

La Notion de plateforme est entendue au sens large et intègre les plateformes instrumentales, les plateformes numériques et grandes bases de données mutualisées, les pôles observatoires ; la manifestation d'intérêt des différents utilisateurs de la plateforme devra être explicitée.

*\*Le montant de subvention demandée au titre du Volet Equipements devra ne pas dépasser le plafond de 40 000€.*

### 4. Volet Colloques

Ce Volet est réservé aux colloques scientifiques réservés à un public scientifique (i.e. hors actions de diffusion vers le grand public).

Types de colloques : workshops thématiques, journées de recherche, colloques nationaux et internationaux

L'organisation de colloques doit avoir lieu entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022.

Le colloque doit participer au rayonnement de l'Université.

La demande de subvention est également limitée aux Colloques sur site (Région PaCA)

Il n'y a pas nécessité de frais d'inscription.

*\*Le montant de subvention demandée au titre du Volet Colloques devra être au Minimum de 300€ et ne pas dépasser le plafond de 5 000€ par demande.*

### 5. Évaluation

Les porteurs de projets financés devront fournir à la *Direction de la Recherche, de la Valorisation et de l'Innovation* un bref bilan d'activité et de résultats avec une annexe financière après l'attribution du financement (à N+1).

### 6. Recommandations

- Le descriptif du Projet doit être très précis.
- Le projet scientifique doit être exposé et argumenté de manière à ce que ses enjeux et son apport potentiel à la politique scientifique d'UCA soient évaluables par le Conseil

Académique. Lors de cette évaluation chaque projet sera soumis à un rapporteur spécialiste du domaine et à un rapporteur externe au domaine.

- La prise en compte, dans le projet, d'éléments de réflexion ou de mesures économiques répondant aux préconisations du « plan vert » constituera un bonus pour le dossier (voir détail dans les fiches projets).
- Le budget doit être soigneusement préparé et exposé dans le dossier.
- Les devis doivent être fournis ; à défaut, les estimations doivent être précises et réalistes.
- Concernant le volet colloques : il convient d'utiliser de préférence les locaux de l'Université pour organiser le colloque.